

A l'attention de Monsieur Jean-Luc LE GALL

DDTM - Direction Départementale des
Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor
34 rue Maréchal Joffre
22 200 Guingamp

Saint-Brieuc, le 26 mai 2025

Objet : Réponse à l'avis de la MRAe - Projet de centrale solaire sur l'ancienne sablière Le Bossu - Quédillac n° PC 35234 25 00001

Dossier suivi par : myriam.sassi@iel-energie.com / 07 56 43 30 45

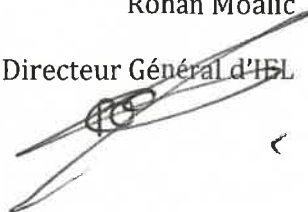
Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire n° PC 35234 25 00001 concernant le projet de centrale solaire au sol au lieu-dit « Le Bossu » sur la commune de Quédillac (35 290), j'ai le plaisir de vous adresser ci-joint la réponse à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.

Mes équipes et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Ronan Moalic
Directeur Général d'IEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'RM', is written over the printed name and title of Ronan Moalic.

Copie : mrae-bretagne.appui@developpement-durable.gouv.fr